

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20241104-D202476-DE
Reçu le 06/11/2024



délibération :
D_2024_7_6

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 04 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 28 Octobre 2024

Présents : 15

Présents : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 18

**Objet : Fonds de concours
vernaculaire 2025 : Demande
de subvention auprès de
GrandAngoulême**

Pouvoirs :

Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Monsieur GOUYGOU Dominique
Monsieur ARTAUD Frédéric a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion
Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur LAFENETRE Pascal

Secrétaire de Séance : Monsieur Vincent MORA

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que GrandAngoulême reconduit le fonds de concours dédié à la restauration du patrimoine vernaculaire.

Il a pour objectif de contribuer à la préservation et à la transmission du patrimoine vernaculaire aux générations à venir, participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et renforcer l'identité du territoire et son attractivité.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation des croix de la place des Rampeaux, de Roprie et de la Reinerie pourraient entrer dans ce cadre.

Le coût des travaux est estimé à 6 664.00 € HT

Madame le Maire propose de solliciter GrandAngoulême pour une demande de subvention via le Fonds de concours patrimoine vernaculaire à hauteur de 50 %

DEPENSES H.T		RECETTES HT	
Croix Place des Rampeaux	1 987.00 €	GrandAngoulême 50% :	3 000.00 €
Croix de Roprie	2 273.00 €	Plafonnée à 6000 €	
Croix de la Reinerie	2 404.00 €	Autofinancement commune :	3 664.00 €
Total H.T	6 664.00 €	Total H.T	6 664.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de GrandAngoulême au titre du Fonds de Concours Restauration du patrimoine vernaculaire 2025.

Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 04/11/2024, transmis en sous-préfecture et rendu
exécuté le 05/11/2024

